

Figure 146 : Identification des portions de voiries communales attribuées par erreur au CD93 dans la pièce G du dossier d'enquête

De ce fait, et suite à la mise en lumière de ces éléments, des échanges sont intervenus entre le Département et Plaine Commune concernant la gestion future de ces voiries. La carte ci-dessous est extraite de la pièce H du dossier d'enquête. Elle a été complétée par les éléments qui ont pu être communiqués ces dernières semaines au maître d'ouvrage par le Département et Plaine Commune, le Département ayant confirmé son intention de reprendre la gestion de l'entièreté du boulevard Anatole France.

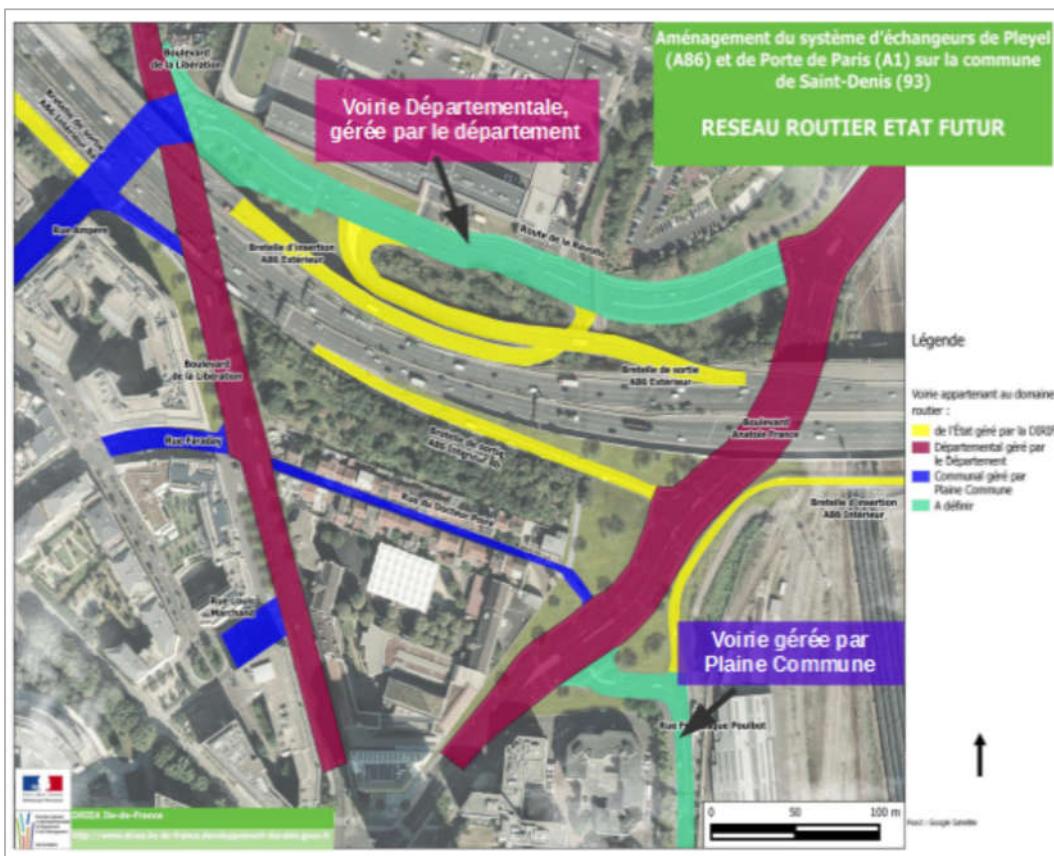


Figure 147 : Etat futur des classements de voirie dans le secteur Pleyel

L'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national rappelle que le dossier d'enquête publique doit indiquer le statut de la future voie. Lorsque les voiries à réaliser ont vocation à être classées dans la catégorie des autoroutes du domaine routier national, ou lorsqu'elles ont vocation à se voir conférer le caractère de route express, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique porte également sur le classement de la voirie dans la catégorie des autoroutes ou l'attribution du caractère de route express. Le classement dans la catégorie des autoroutes de la voirie à créer seront ainsi prononcés par le même décret en Conseil d'Etat ou le même arrêté ministériel que la déclaration d'utilité publique.

Les procédures permettant le déclassement ou le reclassement d'une route sont régies par les articles L.121 à L.123 et R.121 à R.123 du Code de la Voirie Routière.

En particulier, l'article L.121-1 du Code de la Voirie Routière stipule que :

« Les voies du domaine public routier national sont :

1° Les autoroutes ;

2° Les routes nationales. »

Le domaine public routier national est constitué d'un réseau cohérent d'autoroutes et de routes d'intérêt national ou européen. Des décrets en Conseil d'État, actualisés tous les dix ans, fixent, parmi les itinéraires, ceux qui répondent aux critères précités.

Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration de projet et au classement de voies dans le système autoroutier portant sur l'opération d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) sur la commune de St Denis (93)

Commission d'enquête : M-C Eustache Présidente, S Frézel et A Clerc titulaires

– octobre 2019 –

412

L'État conserve dans le domaine public routier national, jusqu'à leur déclassement, les tronçons de routes nationales n'ayant pas de vocation départementale et devant rejoindre le domaine public routier communal.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête prend bonne note de la réponse apportée. Les échanges qui ont eu lieu entre les différents gestionnaires de voiries suite à la déposition du Conseil départemental ont permis de la clarifier les modes de gestion des voiries concernées par l'opération. Le classement des bretelles d'entrée et de sortie à l'autoroute A86 n'est par ailleurs pas remis en question.

La commission note par ailleurs que, conformément à l'arrêté préfectoral, la présente enquête ne concerne que le classement des voies dans le domaine routier publique national. Les éventuels transferts de domanialité pour les voiries s'effectueront ultérieurement.

En conséquence, la commission d'enquête constate que les autres voiries (départementales et communales) dont il est question dans le dossier ne sont pas concernées par l'enquête publique de classement de voies

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

La commission d'enquête

Présidente,
Marie-Claire EUSTACHE

Membre titulaire,
Sylvaine FREZEL

Membre titulaire
Alain CLERC

CHAPITRE 4

ANNEXES

ANNEXES

Elles concernent les pièces venant compléter ce rapport, pour une compréhension exhaustive de son contenu.

Sont ainsi présentées, dans le cas du présent rapport :

- le dépouillement exhaustif des observations, courriers et courriels déposés lors de l'enquête publique unique, avec leur ventilation selon les cinq thématiques concernant l'enquête Déclaration de Projet et celle portant sur l'enquête classement de voies dans le domaine public autoroutier présentées dans ce rapport, dans le chapitre 3 ;
- et le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête.

Le mémoire en réponse de la Maîtrise d’Ouvrage est joint, dans son intégralité, dans le volume 3 « pièces jointes ». En effet, ces réponses apportées à chaque thème et sous-thème ont été systématiquement intégrées dans la partie « réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d’ouvrage » dans le chapitre 3 du présent rapport, « examen des observations ».

Il serait ainsi redondant de replacer ici le mémoire en réponse.

Les annexes se différencient des pièces jointes qui sont destinées à l'autorité organisatrice de l'enquête et regroupent, dans un document distinct, document 3 « pièces jointes » :

L'ordonnance de désignation de la commission d'enquête, l'arrêté préfectoral initial et de prolongation, les certificats d'affichage, les contrôles effectués, les parutions officielles dans les journaux, les mesures de publicité complémentaire, le compte-rendu de la réunion publique réalisé par la commission d'enquête et son verbatim, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, les courriers échangés demandant la prolongation de l'enquête et sollicitant le report de la date de remise du présent rapport.

DEPOUILLEMENT DES OBSERVATIONS, COURRIERS ET COURRIELS

Enquête Déclaration de projet : Thèmes							
Observation	Courrier	Postion	Contre le projet	Pour le projet	Associations	Institutions publiques	Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements permis et la desserte du territoire
1	2	3	4	5	6	7	Enquête classement des réseaux nationaux
R1/1	01/06/19						GOSLIN Patrick Heureux de voir que la cité MESSONNIER LA GARANCE sauvegarde son bosquet de verdure.
R1/2	01/06/19	x		x			Dr EL CHEIKH TAHA Rémi (habitant de la cité Messonnier) J'apprécie l'idée même du projet et de la variante proposée par la DIRIF car elle n'impacte pas le bosquet de la cité Messonnier pour lequel on s'est battu pendant tant d'années. Également je pense qu'il n'y aura pas d'impact quant au trafic sur le boulevard de la Libération comparé à la situation actuelle.
R1/3	08/06/19	x		x			Monsieur et Madame Masson Ils sont contre le projet car les documents de l'enquête montrent une augmentation de +123% du trafic devant chez eux au sud du boulevard Anatole France
R1/4	08/06/19	x		x			Madame Catherine DENIS secrétaire de FCPE Anatole France. Elle est contre le projet tel qu'il est qui ne tient pas assez compte des 600 enfants du groupe scolaire qui seront au contact des voitures.
R1/5	13/06/19	x	x	x	x	x	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis Il a noté des erreurs dans la pièce G classement des voiries. o Le boulevard Anatole France, entre le carrefour Pleyel et la limite nord de la rue du Docteur Poiré n'est pas classée comme rue l'enrichissement de ce projet au fil des nombreux échanges et étapes de concertation, et émet quelques propositions pour réduire les emprises routières au droit des bretelles du quartier Pleyel, indique ses aménagements dans un périmètre plus large que celui du dossier d'enquête. Concernant le classement des voies à l'horizon 2024 tel que présenté à la page 7 du document, il confirme qu'il est prêt à étudier avec la DIRIF et Plaine Commune les modalités d'un classement dans le domaine public départemental. La section concernée s'étend entre la RD 410, boulevard Finot, et les deux extrémités suivantes : § à l'ouest, le début des bretelles d'entrée sur l'autoroute A86 extérieur, § à l'est, le débouché de la bretelle de sortie n°3b de l'autoroute A86.
R1/6	28/06/19					x	Concernant le classement des voies à l'horizon 2024 tel que présenté à la page 7 du document, il confirme qu'il est prêt à étudier avec la DIRIF et Plaine Commune les modalités d'un classement dans le domaine public départemental de la rue de la Revoie. Par ailleurs, concernant la partie nord du boulevard Anatole France (RD 941), il juge souhaitable que des modalités de financement
Francis REDON Président de l'Environnement 93 C'est le dépôt sur le registre papier de la pièce jointe de la contribution numérique n°66 déposée le 27/06/2019 Monsieur REDON constate que pour certains sites sensibles (stade de France, groupe scolaire Anatole France...) les polluants ont des concentrations supérieures avec projets par rapport au fil de l'eau'. Cette contamination reste la même avec le dernier modèle COPERT V demandé par l'Autorité environnementale. Il constate aussi qu'il n'a pas assez été tenu compte des propositions d'amélioration développées par les autres collectifs.							
5	1	0	6	2	2	0	1
1	6	2	0	1	1	6	0
0	1	1	1	1	1	0	0
Observation	Courrier	Postion	Contre le projet	Pour le projet	Associations	Institutions publiques	Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements permis et la desserte du territoire

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le règlement électronique						
Observation porteuse sur l'adresse électronique						
Pour le projet						
Date						
Conseil le projet						
Association						
Institutions						

Enquête classement ds le réseau national Résumé de l'observation/courrier/pétition						
Monsieur Pierre Hibon:						
Bonjour, La ville de Saint-Denis vient de construire des habitations dans le quartier Pleyel (Université, école...). A vrai dire, je ne comprends pas pourquoi ils l'ont fait, si ils avaient déjà l'idée de modifier le boulevard Anatole France en 2x2 voies ainsi que celui de la Libération en 2x2... Il en ressort clairement que le quartier Porte de Paris est largement gagnant au détriment de la santé des habitants de Pleyel (pollution, bruit, détritus...). Quand je vois comment la ville de Saint-Denis gère les détritus aux abords de l'A86, permettez-moi également de douter de « l'attention particulière » que la mairie apportera à cette nouvelle entrée dans la ville. Je doute vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les J0), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières... J'ai pris également connaissance du projet de Pleyel Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent.						
Madame Miqueline Branco						
Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que :						
- j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel-Anatole France.						
- avec ce projet le groupe scolaire Pleyel - Anatole France sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.						
- la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains.						
- nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'est.						
- il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.						
Monsieur Samuel Bargas						
Le projet ne dit pas si des appareils de mesure du bruit et de la qualité de l'air seront installés en permanence et dès à présent aux droits des chantiers. Or l'installation de tels appareils est indispensable en tant que mesure d'objectivation préalable à des mesures ERC. Ces appareils permettraient de rendre beaucoup plus fiable l'évaluation environnementale de ce projet qui est essentiellement fondée sur des modélisations statistiques alors qu'elle aurait pu et devrait être fondée sur des mesures longitudinales de terrain. Ainsi l'évaluation environnementale ne montre pas assez en quoi ce projet va atténuer l'impact quotidien des circulations automobiles générées directement (chantiers de construction, usagers, habitants, salariés) et indirectement (commerces, livraisons, visiteurs, etc) par les 3500 logements du village olympique et par les 650 chambres de l'hôtel de la tour Pleyel et le centre de congrès et les bureaux, ni les reports vers le pont au dessus des voies ferrées à l'ouest de la tour ni les reports modaux vers la ligne 15 du métro. - La cohérence du projet avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (dont la révision de 2018 est entrée en vigueur) et avec le Plan régional de la Qualité de l'Air 2016-2021 n'est pas démontrée même si, a priori, elle semble être possible.						
- Enfin, la Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) vont-elles co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air ?						

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le règlement électronique						
Observation porteuse sur l'adresse électronique						
Pour le projet						
Date						
Contraire le projet						
Association						
Institutions						
Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x	x	x	x	x	x
Les impacts permanents : les environnements et paysages, les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.						
Impacts temporaires : les bruits, qualité de l'air...						
Analyses socio-économique et utilité éco du projet						
Securité						
Non exploitabile						
Enquête classement ds les réseaux nationaux						
Résumé de l'observation/courrier/pétition						

5	11/05/19	x	x	x	x	x
Monsieur Céline Ménard (épouse Ouidif)						
Je refuse l'actuel projet d'aménagement du système d'échangeur de PLEYEL (A86) et de Porte de PARIS (A1) pour les raisons suivantes:						
- L'élargissement des boulevards ANATOLE FRANCE et du boulevard de la LIBÉRATION, l'accroissement de la fréquentation par la totalité des véhicules venant ou allant au Sud du quartier Pleyel (vers Saint-Ouen, Paris, ou les Quais de Seine) va créer un triangle routier infernal juste autour d'un des trois plus grands groupes scolaires de France (le groupe scolaire Pleyel - Anatole FRANCE). 700 enfants qui ont entre 2 ans et demi et 12 ans le fréquentent chaque jour de l'année (vacances scolaires comprises puisque le centre de loisirs Y siège également).						
- Quand on sait qu'actuellement - et sans aucun changement - les abords de ces écoles sont déjà dangereux pour les élèves et leur famille: les véhicules passent régulièrement aux feux rouges, les limitations de vitesses ne sont pas respectées; les incivilités sont quotidiennes ; il est tout à fait raisonnable de douter de l'amélioration de cette situation si on laisse ce projet se réaliser: qu'en sera-t-il lorsqu'il y aura 2x2 voies Boulevard de la Libération et 6 voies Boulevard ANATOLE FRANCE !!!						
- De plus, ces élargissements entraîneront une pollution sonore et atmosphérique inadmissible. L'Autorité Environnementale l'a souligné dans son rapport. L'OMS enjoint les autorités publiques à éloigner les axes routiers des sites sensibles - tel, entre autres, les écoles, qui respirent plus vite et qui sont plus petits que les adultes, respirent un air plus pollué car ils sont à des hauteurs du sol où se concentrent des polluants en plus forte densité. Ce projet prévoit exactement le contraire !						
- le rejette ce projet également parce qu'il actuellement - alors que la majeure partie du trafic routier passe par la rue Francisque POULBOT pour rejoindre soit l'A1, soit Saint Denis, soit l'A86						
- les seuils de pollution sont déjà dépassés. Lorsque les voies d'accès à ces destinations passeront aux abords directs du groupe scolaire, les pollutions de l'air et sonore seront aggravées.						
- L'Autorité Environnementale souligne également que l'aux abords de ce gros groupe scolaire ainsi que des habitations voisines, le risque de cancer lié à la pollution sera significativement augmenté. Il est inacceptable de laisser faire une telle chose. Des solutions alternatives doivent impérativement être envisagées, et ce réfléchissant à un schéma du quartier vu DANS SA GLOBALITÉ (et non, comme c'est le cas actuellement, avec trois projets qui ont morcelé le quartier: celui du village olympique, celui de la FJUP et ZAC Pleyel et celui-ci, sur le système d'échangeur A86/A1). Des impératifs financiers et économiques ne peuvent en aucun cas justifier la réalisation de tels travaux si de tels résultats sont prévisibles. Des solutions existantes pour protéger les enfants de ce groupe scolaire, pour protéger les habitants, notamment en révisant les solutions d'accès à l'A86 via la rue Francisque POULBOT, et grâce - entre autres - à une éventuelle trémie en amont, afin de garder éloigné le trafic routier du groupe scolaire. Des collectifs ont fait des propositions viables et finançables à ce sujet.						
J'espère sincèrement que vous pourrez, Madame et Monsieur les Commissaires Enquêteurs, permettre la révision et la modification de ce projet en faveur de réelles améliorations pour la santé et la sécurité des enfants et des habitants du quartier Pleyel.						

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le règlement électronique						
Observation porteuse sur l'adresse électronique						
Pour le projet						
Date						
Contraire le projet						
Association						
Institutions						

6	x	12/05/19	x	x	x	
7	x	12/05/19				
8		13/05/19				
9		13/05/19				
10		13/05/19				
11		15/05/19	x			

Frédéric
Contribution identique à celle déposée par Mme Branco (obs 2)
– avec ce projet le groupe scolaire Pleyel – Anatole France sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.
– la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger.
– il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains.
– nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'est, il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.

Marie-Claire
Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que :
- j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel - Anatole France - avec ce projet le groupe scolaire Pleyel - Anatole France sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.
- la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger.
- il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains.
Ces deux enquêtes publiques auront un impact direct et immédiat sur le devenir de ces projets. Les pétitions nous serviront avec l'appui de ces enquêtes (si elles sont défavorables) à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les Collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants et améliorer réellement leur cadre de vie

Monsieur Jean-Jacques Clément
Habitant et membre d'associations.
Sur le réaménagement des bretelles A1 de la porte de Paris et du report des échangeurs sur Pleyel posent un problème de santé public sur un quartier en plein développement . De plus un groupe scolaire de 700 enfants est juste en proximité de ce projet. les JOP 2024 doivent être exemplaire sur les aspects de santé publique, et d'environnement. Il faut réfléchir à un projet alternatif avec diminution des flots automobiles

Monsieur Jean-Jacques Clément
Pour une reconquête des berges de seine...permettre un développement écologique sur ces rives de la seine.

Madame Christiane Ramassamy
Je constate de plus en plus de vendeurs de nourriture ambulants et rencontre plus de rats. Y-a t'il un lien? Je ne sais pas. Les travaux feront sortir les rats de leurs nids. Il y en aura donc encore plus. Je n'ai rien vu concernant ce problème dans le dossier. Est-il prévu un chantier "Sanitaire" dans ce projet? J'espère que vous prendrez en compte ce problème.

Karl
Nous sommes contre. La proposition pour l'aménagement de l'échangeur Pleyel ne satisfait pas les résidents du quartier Pleyel, elle n'a pour but que d'attirer les promoteurs et investisseurs immobiliers. Cette proposition ne prend pas en compte l'avis des résidents, les études poussées sur l'impact sur la qualité de vie des habitants, sur la santé, sur la pollution sonore et environnementale.

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le règlement électronique							Résumé de l'observation/courrier/pétition
Observation porteuse sur le règlement électronique							réseau national
Date							
Pour le projet							
Contre le projet							
Association							
Institutions							
Les programmes du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x						
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...		x					
Impacts temporaires : les nuisances, informations...			x				
Analyses socio-économique et utilité éco du projet				x			
Secours					x		
Non exploitabile						x	
Enquête classement ds le résau national							
Mme Ben Chaabane Nezha,							
habitante. Pétition							
Je refuse ce projet de la Dirif dans sa version actuelle parce que							
- j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel-Anatole France. Celui-ci sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'in sécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.							
- nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'Est.							
- il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.							
- pour les appareils de mesure du bruit et de l'air.							
La Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) vont-elles co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air							
- Je souhaite vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les JO), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières...							
J'ai pris également connaissance du projet de Pleyel Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent.							
L'enquête publique (système d'échanges autoroutiers) et l'avis de participation par voie électronique (ZAC Pleyel) auront un impact sur l'orientation que nous souhaitons donner à ces projets.							
Les pétitions nous serviront, avec l'appui de ces consultations (si elles sont défavorables), à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les Collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants afin d'améliorer la qualité de l'air qu'ils respirent et l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien							
C. Lou Sossas Conseil Citoyen à La Courneuve. Conseil syndical sur la copropriété du Mail de l'hôtel de ville, La Courneuve							
Hier, lors de l'enquête publique pour l'aménagement du système d'échangeurs à Saint-Denis, nous apprenons selon la DIRIF qu'il y aura un déplacement du trafic autoroutier sur le barreau de liaison à La Courneuve.							
Or la nuisance sonore, due au trafic autoroutier, génère déjà plus de 75dB (donc au-delà du seuil de tolérance accepté par la loi) sur la commune de La Courneuve, comme le certifie Bruitparif (carto.bruitparif.fr cfr. pièce jointe) qui centralise les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).							
Ainsi, il est nécessaire de rénover les chaussées de l'autoroute A86, sur le tronçon du tunnel jusqu'au barreau de liaison de La Courneuve, puisque c'est là que se concentre le plus de riverains.							
En effet, lorsque l'on ouvre nos fenêtres, on ne s'entend plus parler. Mme Ancelin (Plaine Commune) a été le témoin de la nuisance sonore que produisent l'autoroute et le RER. Puisque cette dernière, aux côtés des constructeurs et pompiers, était présente chez moi pour contrôler par ma terrasse la sécurité incendie.							
Les autorités doivent agir sur la voirie, puisque la DIRIF assure l'augmentation de +2db du bruit et que les + 10 000 véhicules évacués sur Saint-Denis passeront désormais sur le barreau de liaison à La Courneuve.							
Ce problème est de santé publique, puisque nous sommes tous touchés : tout d'abord nos 79 habitations, ensuite les anciens habitants de l'avenue Victor Hugo, enfin les futurs habitants, car de nouveaux projets immobiliers d'envergure sont à venir à proximité de cette autoroute A86.							
Par ailleurs, nous avons alerté la Mairie (Mme Prudence DOGUET - hygiène@ville-la-courneuve.fr) puis la Plaine Commune (Mme Claire GOUDOUR - claire.goudour@plainecommune.fr) puis la déléguée du préfet (Mme Maryline TOUBILLON - maryline.toubillon@seine-saint-denis.gouv.fr) et enfin Bruitparif (demande@bruitparif.fr) afin de trouver des solutions face à la nuisance sonore que représente la A86 et le RER B sur notre propriété nouvellement construite.							
pj saisie d'une carte Airparif sur les nuisances sonores							

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le régime électronique							Résumé de l'observation/courrier/pétition
Observation porteuse sur le régime électronique							Enquête classement ds le réseau national
Date							
Pour le projet							
Contre le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire desserviront les permanences : Les impacts environnementaux et permanences : les impacts temporels et permanences : nuisances, informations... bruit, qualité de l'air...	x	x	x	x	x	x	Geraldine Gaillard.
Analyse socio-économique et utilité éco du projet							Habitante du quartier de la Porte de Paris, je ne donnerais mon avis que pour ce périmètre. - j'adhère à la destruction des bretelles qui défigurent le paysage et engendrent de la pollution. La circulation automobile ne doit pas être facilitée... je trouve que le délai entre la date de fermeture définitive des bretelles et leur destruction est beaucoup trop longue... - je souhaiterais une politique vraiment ambitieuse de végétalisation de la Porte de Paris. Cette place et ses alentours immédiats ont connu d'importants travaux ces dernières années. Quelle place a été donné (ou plutôt laissé en l'occurrence...) aux arbres, fleurs, arbustes ? Aucune ou presque... c'est vraiment dommage... cette grande place mérite mieux... il faut changer cela. Outre le fait que cela permet de lutter contre la pollution, c'est un gage d'embellissement.
Securité							Il s'agit de planter de vrais arbres et que certains ne soient pas caducs pour que la place soit aussi jolie en hiver...
Non exploitabile							On ne peut pas penser tous ses réaménagements sans donner une place essentielle aux espaces verts...
Divers							
Réseau national							

Observation porteuse sur le régime électronique	16/05/19						
Demandeur							

14	16/05/19						Tarak BEN ALI
Observation porteuse sur le régime électronique							(petition, id obs12).
Demandeur							Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que :

- j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel - Anatole France.

- avec ce projet le groupe scolaire Pleyel - Anatole France sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.

- la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger.

- il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains.

- nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'est.

- il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.

- Pour des appareils permanents de mesure du bruit et de la qualité de l'air:

La Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) veulent co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air

- Je doute vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les IO), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières...

J'ai pris également connaissance du projet de Pleyel Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent.

L'enquête publique (système d'échanges autoroutiers) et l'avis de participation par voie électronique (ZAC Pleyel) auront un impact sur l'orientation que nous souhaitons donner à ces projets.

Les petitions nous serviront, avec l'appui de ces consultations (si elles sont défavorables), à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants afin d'améliorer la qualité de l'air qu'ils respirent et l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien.

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pour le projet	Date	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire
Demandeur	Adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Les impacts permanents : les environnements proposés, les déplacements et la desserte du territoire
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Les impacts temporaires : les bruits, qualité de l'air...
Demandeur	Adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Impacts socio-économiques et utilité éco du projet
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Securité
Demandeur	Adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Non exploitabile
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pétition	Pour le projet	Contra le projet	Association	Institutionnelles	Réseau national
Demandeur classement ds le Réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition						

17	17/05/19	x	x	x	x	x	Daniel MARTIN
L'enquête porte sur deux projets artificiellement rattachés mais qui n'ont pratiquement rien à voir l'un avec l'autre.							
En effet, la réalisation d'un échangeur complet sur l'A86 au niveau de Pleyel est un projet purement local qui consiste à ajouter des bretelles permettant des liaisons entre le quartier Pleyel et l'A86 Est, alors que la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris concerne principalement, comme l'indique le dossier, un trafic de transit entre l'A1 Nord et l'A86 Ouest.							
Le premier projet est présenté comme une contrepartie du second mais, dans la pratique, le fait de compléter l'échangeur de Pleyel sur l'A86 n'apportera aucune de solution de substitution au trafic provenant de l'A1 qui ne pourra plus emprunter l'ex-RN10 pour rejoindre l'A86. Seule la partie du trafic de l'A1 à destination du quartier de Pleyel est concernée par les nouvelles bretelles qui vont être construites.							
Le dossier présenté dans le cadre de l'enquête n'analyse pas finement les conséquences de la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris sur le trafic de transit. En particulier, on néglige complètement le fait que l'ex-N410 est, à l'échelle de l'agglomération parisienne, un des seuils liens entre, d'une part, la Presqu'île de Gennemilliers et l'Ouest de la région parisienne (notamment le secteur de La Défense) et, d'autre part, la banlieue au Nord de Saint-Denis (Stains, Pierrefitte, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, etc.). En effet, il n'y a pas d'autre franchissement autoroutier de la Seine entre Saint-Denis et Argenteuil. Pour tous les gens qui font ce trajet et qui arrivent par les ex-nationales 1 et 301, le barreau A1-A86 ne sert à rien et la N410 est le seul itinéraire commode. Fermer le diffuseur de la Porte de Paris sans apporter de solution de substitution va forcer ce trafic à emprunter la voirie locale au niveau de Saint-Denis et les conséquences n'en sont pas prises en compte.							
Au passage, on ne peut que regretter que le territoire sur lequel on étudie le projet soit limité à la seule Seine-Saint-Denis, alors que la ville de Saint-Denis est plus proche de communes des Hauts-de-Seine (par exemple Colombes) et du Val d'Oise (par exemple Sarcelles) que de communes comme Tremblay-en-France ou Noisy-le-Grand.							
En résumé, le projet "Pleyel" concerne une amélioration de la desserte du quartier et des communes environnantes depuis l'A86 et j'y suis favorable. Par contre la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris doit être dissociée de ce projet et ses conséquences devraient être mieux étudiées avant d'envisager de le déclarer d'utilité publique.							
18	17/05/19	x	x	x	x	x	Augustin
Je suis POUR la destruction des bretelles autoroutières actuelles.							
Mais je suis CONTRE la création de nouvelles bretelles.							
Contre la pollution, le changement climatique, il faut penser à la REDUCTION de la place la voiture, et non pas construire de nouvelles autoroutes ou bretelles d'autoroutes.							
Construisez plutôt de belles pistes cyclables avec des passerelles au dessus du périphérique pour désenclaver nos quartiers et nous permettre d'accéder rapidement et en toute sécurité à Paris à vélo ou à pied.							
19	18/05/19	x			x	x	Monsieur DARRAS Benjamin
En réponse à la dirif et à tous les élus qui répandent cette fausse vérité que "ne rien faire serait pire" : annexe B, page 47, extrait de l'analyse socio-économique de l'enquête publique : "En revanche, le projet a un effet négatif sur la qualité de l'air. Les émissions de polluants générant un excès de risque individuel d'apparition de cancer de 2 pour 100 000 avec le projet, ce qui équivaut à la probabilité d'apparition de 2 cas de cancers supplémentaires liés au projet, parmi une population de 100 000 personnes exposées."							
Question pour la commission d'enquête : Pourriez-vous nous faire expliquer par le maître d'ouvrage, en des simples mais précis et vérifiables, comment le projet peut d'un côté "améliorer la qualité de l'air au global", comme soutenu par l'équipe dirif pendant la réunion publique et d'un autre côté avoir "un effet négatif sur la qualité de l'air" ?							

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le registre électronique						
Adresseation portée sur l'adresse électronique						
Pour le projet						
Date						
Contre le projet						
Association						
Institutions						
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x	x	x			
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...						
Impacts temporaires : les nuisances, informations...						
Sécurité						
Analyses socio-économique et utilité éco du projet						
Non exploitables						
Enquête classement ds le réseau national						
Résumé de l'observation/courrier/pétition						

PLEYL A VENIR

L'étude socio-économique de cette enquête publique se conduit en ces termes (annexe D page 81) : " L'observation des simulations montrent que le dimensionnement tel que défini dans la variante B est juste suffisant et qu'il n'est pas envisageable de diminuer le nombre de voies dédiées à la circulation générale à l'intérieur du triangle Libération/Anatole France/Révolte. " Pourquoi le Département conditionne publiquement la réalisation du projet d'échangeur à la réduction des voies sur sa maîtrise d'ouvrage alors que la dirif explique clairement que des remontées de files de 300 mètres sont envisagées sur le bd Anatole France et qu'on ne peut donc pas réduire ces voies?

Sur quels éléments scientifiques s'appuie Plaine Commune pour garantir aux populations locales (riverains, enfants et travailleurs) que sa réduction des voiries, à partir de la place Pleyel, apaisera les circulations alors que l'enquête publique semble dire le contraire ? Peut-elle partager précisément la méthodologie employée et la date de réalisation de ces études in situ qui confirmeraient un éventuel bénéfice avéré, basé sur des données pertinentes ?

La dirif peut-elle explicitement répondre à ces questions :

- va-t-elle répondre favorablement à la prescription du département sur une réduction du nombre de voies sur Bd Anatole France entre le carrefour Pleyel et la rue du Docteur Poiré, oui ou non ?

- Si oui, quel sera l'impact sur la qualité de l'air et sur l'exposition au bruit pour le groupe scolaire et les riverains par rapport au projet actuel ? Par rapport fil de l'eau ? Quels seront les impacts sur le fonctionnement de la bretelle 8b ? -

- Si non, peut-elle décrire précisément la mise en œuvre des "solutions innovantes" dont elle parle ? Peut-elle donner des éléments scientifiques objectifs des effets de ces mesures sur la qualité de l'air et sur l'excès de risque individuel (ERI) pour les enfants du groupe scolaire ? pour les logements étudiants et pour les riverains ? (par rapport au projet actuel et par rapport au fil de l'eau) Je souhaite obtenir ces réponses avant la fin de l'enquête publique car ce sont des éléments inhérents à la notion de "toute connaissance de cause" à laquelle la dirif fait abusivement référence dans son courrier du 6 mai 2019.

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le registre électronique							
Adresseation portée sur l'adresse électronique							
Pour le projet							
Date							
Contra le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire desservent les permanences : Les impacts environnementaux et paysagers, les déplacements proposés, les aménagements et la desserte du territoire desservent les permanences : les nuisances, informations... bruit, qualité de l'air...	x	x	x				
Analyses socio-économique et utilité éco du projet							
Securité							
Impacts temporaires : les bruits, qualité de l'air...							
Les impacts permanents : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire desservent les permanences : les nuisances, informations... bruit, qualité de l'air...	x	x	x				
Non exploitables							
Réseau national							
Résumé de l'observation/courrier/pétition							

PIEVELE A VENIR

Dans un courrier adressé aux collectifs et associations mobilisées, la mairie et Plaine Commune souhaitent faire "converger" les "préoccupations". En tant que collectif, Pievel Avenir souhaite préciser que la préoccupation qui anime notre construction d'un projet alternatif est l'intérêt collectif. I se définit sur de nombreux critères. L'un des plus immutables est celui de la protection de la santé collective et individuelle. À ce sujet, le projet amène un risque avéré. La mairie et Plaine Commune, interrogées lors d'une réunion le 10 mai 2019, ont dit que l'état de risque était à évaluer en fonction du placement d'un "curseur d'acceptabilité".

- Serait-il possible que J.Russier (au nom de la mairie) et P.Braouzez (au nom de Plaine Commune) communiquent publiquement le chiffre exact de ce curseur dans le cadre de l'enquête publique en cours ? Pour le collectif, le curseur d'acceptabilité de probabilité de l'excès du risque individuel global est celui défini par l'OMS (10 puissance -5). Le projet doit donc permettre d'atteindre cet objectif pour chacun. ne d'entre nous, qui il/elle vive, travaille, traverse ou étudie en tout point de la bande d'étude, barreau de La Courneuve inclus. Quoiqu'il en soit, le projet ne peut pas se permettre d'augmenter, de quelque manière que ce soit, ce risque dans une zone où il est déjà défini comme 2 fois supérieur au risque "acceptable" (excès de risque de cancer de 2 cas pour 100 000 habitants).

De son côté, le ministère de la transition écologique, au travers de l'étude d'impact portée par la Dirif, donne sa réponse : le projet augmente cette probabilité de 0,35% (annexe D page 47) par rapport au fil de l'eau ("ne rien faire"), la considérant comme négligeable. S'agissant de notre santé, nous ne sommes pas d'accord avec cette négligence. N'est-négligeable qu'un impact qui reste inférieur à la limitation de l'OMS. >Qu'en pensent nos élus ? Aucun des documents demandés par le collectif sur la qualité de l'air n'a été transmis par la Dirif, ni durant la concertation préalable ni après. Elle s'était pourtant engagée à le faire. Nous avons, lors d'ateliers, pu exprimer notre réticence à un projet qui dégraderait la qualité de l'air, que cela soit localement ou à l'échelle globale. C'est notamment pour cette raison que nous avions émis des conditions à l'acceptabilité de la variante B optimisée, lors de la dernière réunion de concertation en mars 2018. Enfin, aucune information précise sur l'ERI (excès de risque individuel) n'a été transmis aux dijoniens.ne.s pour qu'ils/elles puissent apprécier précisément les risques auxquels ce projet d'échangeur l'exposera en fonction de sa situation géographique. L'information n'est donc pas éclairée à l'échelle locale. Le porteur du projet, qui a répondu défavorablement à toutes nos sollicitations pendant 14 mois, ne peut donc pas se permettre d'employer les termes "[de décision] en toute connaissance de cause". Nous attendons ces précisions dans le cadre de l'enquête publique.

Si ces documents sont inexistants et non réalisables (avec des données in situ récentes), nous demandons l'annulation de cette enquête publique.

S'ils confirment la majorité de l'ERI, nous demandons une reprise de la variante B optimisée jusqu'à ce qu'elle soit neutre, c'est à dire qu'elle apporte des solutions pour que l'ERI résiduel pour chaque dijonnien.ne ne soit pas supérieur à l'ERI lié aux pollutions dites de fond. C'est une obligation de l'Etat qui ne peut, puisqu'il ne l'ignore plus, accepter cette discrimination fautive envers la population.

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le règlement électronique						
Observation porteuse sur l'adresse électronique						
Pour le projet						
Date						
Conseil le projet						
Association						
Institutions						
Le programme du projet : les aménagements et la desserte du territoire, les déplacements proposés, aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire, les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air, ... impacts temporaires : les nuisances, informations... et utilité éco du projet et sécurité sociale-économique	x	x	x	x	x	x
Non exploitables						
Réseau national						
Résumé de l'observation/courrier/pétition						

PIEYLET A VENIR	Dans la mesure où la ZAC Pleyel n'est pas soumise à enquête publique mais qu'elle impacte fortement les solutions envisageables pour réduire l'impact du projet de la Dirif sur l'échangeur A86, nous demandons à la commission d'enquête de se saisir de l'ensemble du dossier de la ZAC Pleyel et plus précisément de la réalisation du Franchissement Urbain Pleyel (FUP). Il impacte le tracé de la complétude de l'échangeur A86 par une concentration des flux vers la place Pleyel et, par la même occasion, dégrade inutilement la santé des habitants et la qualité de vie dans le quartier. La commission d'enquête accepte-t-elle de mener une action pour stopper l'avancement de la procédure de la ZAC Pleyel jusqu'à ce qu'une expertise complète soit faite sur les solutions proposées par nos collectifs et associations autour du projet d'échangeur ? Peut-elle interroger les services de Plaine Communes pour qu'ils proposent des solutions à la Dirif afin de prendre en compte les demandes et objectifs des habitants : éloignement des circulations, réduction des voies, piétonisation de la Place Pleyel et conservation de la fontaine actuelle par la déconnexion du Bd Anatole France Nord ? Pour information, la grande majorité des avis électroniques émis sont négatifs dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de création de la ZAC Pleyel et du FUP. Certains avis montrent la confusion qui existe autour de ce projet. Des personnes émettent des avis en pensant s'adresser à un commissaire enquêteur, preuve s'il en faut du manque de concertation de la population et du défaut d'information qui règne autour de ce projet : https://www.enquetes-publiques.com/EnquetesWEB/FR/RESUME-Camp2P1=EP19148 La mise à disposition est censée se terminer le 24 mai 2019. Une solution qui conserverait la fonctionnalité actuelle de la rue Poullbot et qui permettrait, en plus, l'enfouissement partiel des circulations à destination des bretelles autoroutières doit être envisagée. Elle doit être expertisée, chiffrée et analysée car elle pourrait réduire drastiquement l'exposition des populations aux pollutions liées au projet autoroutier. Les surcoûts que ces options pourraient engendrer sont à mettre en regard avec les économies possibles sur d'autres parties du projet de complétude ainsi qu'en lien avec les économies en santé publiques. Nous demandons également que tous les avis émis dans cette mise à disposition de l'étude d'impact du projet de zac Pleyel et du FUP, concernant le fonctionnement des circulations sur le quartier, soient versés à l'enquête publique actuelle. Merci de votre intervention.
Saadia Bouzelmat	Non à ce projet qui n'apportera rien aux habitants du quartier pleyel et qui au contraire menace gravement notre santé etc elle des élèves des deux écoles.
CHARLOTTE	Ce projet va apporter beaucoup de pollution et de risques pour nos enfants qui fréquentent l'école anatole france pleyel. Je suis clairement contre. (le texte de la contribution est l'objet de beaucoup de contribution)
Caroline JOCELYN	Objet : Demande à L'Etat et la Région (CPER) de rénover les chaussées par un revêtement antibruit sur l'autoroute A86 au niveau du centre-ville de La Courneuve La nuisance sonore, due au trafic autoroutier, génère déjà plus de 75dB (donc au-delà du seuil de tolérance accepté par la loi) sur la commune de La Courneuve, comme le certifie Bruttarif qui centralise les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ainsi, il est nécessaire de rénover les chaussées de l'autoroute A86, sur le tronçon du tunnel jusqu'au barreau de liaison de La Courneuve, puisque c'est là que se concentre le plus de riverains. En effet, lorsque l'on ouvre nos fenêtres, on ne s'entend plus parler. Les autorités doivent agir sur la voirie, puisque la DIRIF assure l'augmentation de +2db du bruit et que les + 10 000 véhicules évacués sur Saint- Denis passeront désormais sur le barreau de liaison à La Courneuve. Ce problème est de santé publique, puisque nous sommes tous touchés : tout d'abord nos 79 habitations, ensuite les anciens habitants de l'avenue Victor Hugo, enfin les futurs habitants, car de nouveaux projets immobiliers d'envergures sont à venir à proximité de cette autoroute A86. Par ailleurs, nous avons alerté la Mairie afin de trouver des solutions face à la nuisance sonore que représente l'A86 et le RER B sur notre propriété nouvellement construite. Je me tiens à votre disposition pour qu'un technicien puisse venir attester et faire un rapport sur le bruit nuisible, que produit l'autoroute A86 sur les habitants qui en sont les victimes.
22	18/05/19
23	20/05/19
24	21/05/19
25	22/05/19

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
	1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le registre électronique							
Adresseation portée sur le registre électronique							
Pour le projet							
Date							
Conseil le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x						
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	x						
Impacts temporaires : les enjeux sociaux, nuisances, informations...	x						
Analyses socio-économique et utilité éco du projet	x						
Non exploitables							
Enquête classement ds le réseau national							
Résumé de l'observation/courrier/pétition							
Katell Cheviller, Saint-Denis							
Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, il y ait des circulations douces !!! Déjà à plusieurs reprises, j'ai risqué ma vie en voulant me déplacer en vélo ou à pieds d'un point à un autre du quartier, sans parler pour aller dans le centre ville de Saint-Denis.							
J'habite au niveau du bd Anatole France entre le carrefour pleyel et le bd finot :							
Pourriez vous me prouver que sur cette portion de route la vitesse des voitures sera réduite ??							
Katell Cheviller, Saint-Denis							
Obs strictement quasiment identique à la précédente (26), sans doute en raison d'un problème informatique							
Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, la pollution diminue.							
J'habite au niveau du bd Anatole France entre le carrefour pleyel et le bd finot :							
Pourriez vous me prouver que sur le quartier les niveaux de pollution ne vont pas augmenter ?							
Louis CAYEUX							
Ce projet vise au développement d'autoroutes urbaines .Les usagers de ces voies réaménagées seront pour l' essentiel utilisées par des Non -dionysiens . Quelques aménagement de " verdissement " paysager sont réalisés . Par contre rien de solide et durable pour faire chuter l'exposition aux graves nuisances sonores pour les riverains situés dans un rayon de 1500 m, ni pour réduire provoquer l' extrême pollution atmosphérique . Ce projet ,s'il était maintenu en état, prouverait une nouvelle fois que des infrastructures sont aménagées pour le succès d'un évènement prestigieux au détriment ou sans profit pour l' amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants riverains des quartiers lorsque ces quartiers sont populaires (dans le 16ème le périf est enterré ...dans le 19 ème il passe au ras des immeubles sociaux							
L'étude d' impact devrait être refaite en sorte que des objectifs de Haute Qualité Environnementale soient imposés dans le domaine du bruit et de la pollution de l' air .							
Ce thème des investissements pour les JO devrait être dans l' agenda du nouveau comité interministériel environnemental mis en place par le Président de la République .							
Si ce projet est maintenu en l' état , les enquêteurs doivent savoir qu ' à terme il pourrait créer de fortes et légitimes manifestations . Celles et ceux qui, en 2024 lors des Jeux , proposeront un blocage citoyen et pacifique des autoroutes rappellerons à juste titre le mépris que les décideurs politiques ont affiché lors de la réalisation du projet .Pour des conséquences irréversibles							
NE LAISSEZ PAS PASSER CE PROJET OU LES NUISANCES SONORES NE SONT PAS ETÉNIES ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ETOUFFEE							

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le registre électronique						
Adresseation porteuse sur le registre électronique						
Pour le projet						
Date						
Contre le projet						
Association						
Institutions						
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire						
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air, ...						
Impacts temporaires : les impacts permanents et payants, ...						
Analyses socio-économique et utilité éco du projet						
Securité						
Non exploitables						
Enquête classement ds le réseau national						
Résumé de l'observation/courrier/pétition						

30	26/05/19	x	x	x	x	Lemon Noëlie Objet : Et la pollution dans tout ça ! Propriétaire depuis 8 ans dans le quartier, je suis contre ce projet qui, en l'était actuel, va asphyxier les habitants du quartier et mon logement va se retrouver au cœur de cette zone de pollution. Et les personnes les plus touchées seront les jeunes enfants du groupe Pleyel Anatole France.
31	28/05/19	x	x	x	x	Robert Mardon Objet : fermetures entrée/sortie A1 à St Denis Les usagers venant de Paris par l'A1 et voulant rejoindre l'A86 et vice-versa ne risquent-ils pas d'emprunter la deuxième sortie et de passer par la porte de Paris ? La circulation dans St Denis sera alors infernale, déjà que la porte de Paris est impraticable à certaines heures ! D'autre part il est dommage de supprimer cette entrée/sortie qui va forcément reporter du trafic vers la deuxième entrée/sortie. La meilleure solution aurait été de réaliser un vrai raccordement entre l'A1 et l'A86 par dessus le canal.
32	28/05/19	x	x	x	x	Marc POULBOT Lors des discussions avec la DIRIF, pourquoi seul le Poste P (SNCF) empêchait-il l'utilisation de la rue Poulbott comme dérivation du trafic de transit sur le Carrefour Pleyel, alors que d'autres projets rendaient impossibles son utilisation ? (mail : rosa.poulbot@...)
33	28/05/19			x	x	Denise POULBOT Objet : Autres projets en rapport avec l'échangeur Sachant depuis plusieurs années que les habitants s'intéressaient au devenir du quartier et des projets routiers (demandes systématiques aux réunions de quartier / réponses pas à l'ordre du jour), que cachent la Mairie et Plaine Commune comme autres projets en rapport avec l'échangeur ? (mail : rosa.poulbott@...)
34	28/05/19			x	x	Rosa POULBOT Objet : Pollutions Pour le groupe scolaire Anatole France, je n'ai pas entendu de réponses audibles au sujet des pollutions (sonore, respiratoire...) en dehors de la solution de la DIRIF d'éloigner les cibles ! (mail : rosa.poulbott@...)
35	28/05/19			x	x	Marianne POULBOT Objet : Pollution & fracture Sur les gains globaux en pollution et en fracture du territoire, ils sont faux !!! On assiste à un transfert : ce qui est gagné à Porte de Paris est perdu à Pleyel et à la Courneuve ! (mail : rosa.poulbott@...)
36	28/05/19			x	x	France POULBOT Objet : Bouche de ventilation de la ligne 13 Je rappelle qu'en matière de nuisances sonore, vibratoire, respiratoire,... nous avons le plaisir d'avoir déjà le métro (ligne 13) et sa bouche de ventilation ! Est-il utile d'en rajouter une couche ? (mail : rosa.poulbott@...)

Résumé de l'observation/courrier/pétition	
Observation portée sur le règlement électronique d'admission portée sur le petition	Daté
Pour le projet	Centre le projet
Association	Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire
Institutionnels	Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air ...	Les impacts temporaires : nuisances, informations... , travaux : phasage, durée, impacts temporaires : bruit, qualité de l'air ...
Sécurité	Analyses socio-économique et utilité éco du projet
Non exploitabile	Enquête classement ds le réseau national
Drivers	Fondation de la réseaux
Suzanne POULBOT	Objet : Rue Ampère et rue Poulbot Dans la mesure où la rue Poulbot n'est plus utilisée, je suppose que la rue Ampère la remplacera ! Est-elle prévue pour cela (crèche, école, collège) ? Qu'en pense Saint-Ouen ? Et qui protègera les gamins ? (mail : rosa.poulbott@ ...)
PATRICK Jean-Pierre	pour l'association Vélo à Saint-Denis Longue contribution argumentée (plus de 6000 signes) sur le thème « l'urgence, c'est le développement des mobilités actives, pas un échangeur complet à Pleivé ». Extraits : « La DIRIF parle « de diminution de la pollution à l'échelle du territoire », façon habile de diluer les nuisances mais celles-ci se concentreront à Pleivé autour de lieux de vie, de logements, d'une école et d'une crèche. Ces 100 millions que l'on trouve facilement pour réaliser rapidement un projet routier nous coûteront d'autant plus qu'en 13 ans on aura à bas trouver ou voulu trouver 4 millions d'euros pour achever la promenade du canal Saint-Denis », axe structurant qui traverse Plaine commune nord-ouest/sud-est. Ne pas oublier que 58 % des habitants de ce territoire n'ont pas que leurs jambes et les transports en commun. Rappel du refus de Plaine commune d'une rampe en bout de passerelle au-dessus de l'écluse n°5 du canal Saint-Denis pour relier Porte de Paris et Stade France. Comment contenir le réchauffement climatique si nous construisons des projets qui améliorent la circulation automobile ? Dans cinq ans il est plus vraisemblable d'avoir une diminution de la circulation automobile parce que le carburant et les nouvelles motorisations seront trop cher pour nombre de nos concitoyens. Ces 100 millions seraient plus utile pour préparer le territoire à la résilience.
37	28/05/19
38	29/05/19

Résumé de l'observation/courrier/pétition	
Hamid OUIDIR. Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyel - Anatole France	
Objet : Pour une réelle étude d'impact environnemental et une protection accrue des riverains et de leurs enfants.	
Pour l'Autorité Environnementale, les principaux enjeux environnementaux du projet de la DIRIF concernant l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1) sont :	
- l'insertion paysagère des aménagements routiers,	
- le bruit,	
- la qualité de l'air,	
- la santé des riverains,	
- la qualité de la circulation des usagers des voiries concernées,	
- la qualité des eaux en phase travaux.	
Le quartier Pleyel accueillera :	
- la plus grande partie du Village Olympique qui sera transformé en logements après les JOP de 2024,	
- la Gare Pleyel avec son Franchissement Urbain (250 000 passagers par jour),	
- deux nouvelles bretelles en direction de l'est de l'A86 qui vont accroître de manière considérable la circulation automobile dans le quartier Pleyel,	
- la ZAC Pleyel et les logements qui seront livrés sur l'emplacement du village olympique après les JOP de 2024 doubleront le nombre d'habitants de ce quartier,	
- un accroissement significatif des salariés qui viendront occuper les nouveaux bureaux qui seront construits dans la ZAC Pleyel.	
Ainsi, le quartier Pleyel subira des transformations profondes et un accroissement significatif de sa population d'habitants et de salariés. Ce quartier compte aujourd'hui plusieurs sites sensibles dont un groupe scolaire de 700 enfants (2 ans et demi à 12 ans) à proximité de l'échangeur de l'A86 qui sera bientôt complété. Il comporte aussi une crèche, un collège, et deux futurs groupes scolaires : Lili Boulanger à côté de la rue du Landy et celui qui est programmé dans le cadre de l'héritage du Village Olympique.	
Au vu de l'ampleur des projets et de leurs budgets, il est urgent qu'une station Airparif soit installée dans le quartier Pleyel non loin du groupe scolaire Pleyel – Anatole France et de l'échangeur A86 complété pour affiner l'étude d'impact environnemental de tous les projets qui y seront réalisés d'ici l'année 2024. Cette station permettra aussi d'éloigner les mini capteurs de pollution fixes et mobiles d'AiCitizen qui seront très bientôt installés dans ce quartier dans le cadre du CLSE de la ville de Saint-Denis (Conseil Local en Santé Environnement). Il est à noter que les relevés de ces mini capteurs n'ont aucune valeur juridique en ce sens qu'ils ne donnent qu'une approximation de l'état de la pollution globale sans donner, comme le ferait une station Airparif, une situation beaucoup plus exhaustive en relevant le niveau de beaucoup de polluants. La pollution sonore y serait aussi relevée pour compléter celle de l'air, ce que ne pourront pas faire les mini capteurs.	
Au delà de son importance pour l'étude d'impact environnemental de ces projets dans le quartier Pleyel - avant, pendant et après les travaux liés aux JOP de 2024- cette station permettra aussi à la préfecture de la Seine Saint-Denis, quelques soient les projets qui seront réalisés dans le quartier Pleyel, de protéger les enfants du groupe scolaire Pleyel – Anatole France et des habitants en prenant rapidement des arrêtés pour réduire la circulation sur certains axes et d'en fermer d'autres en cas de pollution.	

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le règlement électronique							
Observation porteuse sur l'adresse électronique							
Pour le projet							
Date							
Conseil le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire desservent les permanences : les impacts permanents et payasge, environnement et paysage, bruit, qualité de l'air... impacts temporaires : les nuisances, informations... sécurité socio-économique et utilité éco du projet	x	x	x				
Non exploitabile							
Enquête classement ds le réseau national							Résumé de l'observation/courrier/pétition
Harid OUDIR Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyel - Anatol. 1 pièce jointe est attachée à cette contribution : Il s'agit d'une carte de la ZAC de Pleyel.							
Objet : Demande d'un nouvel avis de l'Autorité Environnementale (AE) et impératif de co-construire le projet avec les riverains, collectifs et associatio							
Je souhaite en tant qu'habitant du quartier Pleyel et parent d'élève élu FCPE dans le groupe scolaire Pleyel – Anatole France que l'AE donne un avis actualisé sur le projet de la DIRIF concernant l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1). En effet, le rapport de l'AE datant du 16 janvier 2019 pointe du doigt déjà pas mal de points noirs sur lesquels la DIRIF a répondre de manière parcellaire et très incomplète pour cause, cette dernière n'a pas modifié structurellement son projet initial depuis le rapport émis par l'AE.							
Dans le projet de la ZAC Pleyel, la rue Francisque Poullot sera déconnectée des axes principaux de circulation du sud du quartier Pleyel (Bds Ornano et Anatole France). Ceci reportera de fait l'intégralité de la circulation actuelle et future, entrants et sortants sur l'A86, par ses 5 bretelles (projet actuel de la DIRIF) sur le Bd Anatole France et le Rde de la Libération.							
La rue Ampère devra être élargie car elle sera la seule voie périphérique qui permettra de prendre en charge une partie du trafic lorsque le triangle Révolte / Anatole France / Libération montrera son insuffisance à absorber tout le flux de circulation qu'on y injectera suite à la complétude de l'échangeur de l'A86 à Pleyel. Voici encore un point soullevé dans le rapport de l'AE du 16 janvier 2019 que je cite : « Les analyses de circulation présentées dans l'étude socio-économique font également état d'un manque de capacité du « triangle Révolte-libération-Anatole France » qui serait « juste suffisant » pour supporter la circulation estimée à l'horizon 2030 ».							
Avec ce projet, et à terme, l'allée de Seine risque d'être ouverte à la circulation entre le Carrefour Pleyel actuel et la rue Ampère. La rue Saint-Denis dans le prolongement de la rue Ampère devra être mise en double sens jusqu'au vieux Saint-Ouen au niveau de la rue du Landy pour prendre une partie du trafic générée par la saturation du triangle : Route de la Révolte, Boulevard Anatole France et Boulevard de la Libération.							
Aujourd'hui nous disposons sur Pleyel d'un échangeur A86 à deux bretelles, en plus d'une troisième bretelle en doublon : l88 qui assure une partie du trafic induit par la liaison A1-A86. Si, dès aujourd'hui, on déconnectait la rue Francisque Poullot des axes principaux et qu'on mettait le Boulevard Anatole France aux abords du groupe scolaire en double sens, nous assisterions à une saturation de celui-ci sur son tronçon délimité entre la rue du Dr. FINOT et le Carrefour Pleyel. Une partie du trafic ira par voie de conséquence sur la rue Ampère. Ce scénario n'est qu'un avant goût de la saturation que subiront tous les axes de circulation dans l'ensemble du quartier Pleyel si le projet actuel de la DIRIF devait être réalisé.							
Le projet alternatif des riverains, collectifs et associations qui travaillent sur la création d'espaces verts et de voies vertes. Il écartera de ces derniers et des habitations, le plus gros du trafic. Un intérêt tout particulier y est porté sur la création d'espaces verts et de voies vertes.							
Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire qu'il y aura un accroissement de la circulation dans le quartier Pleyel suite à la complétude de l'échangeur de l'A86 dans ce quartier dans lequel vivent des milliers de personnes. Cet échangeur et aussi situer de part et d'autre à moins de 300m d'un groupe scolaire fréquenté par 700 enfants dont l'âge oscille entre 2 ans et demi et 12 ans.							
Voici des contraintes essentielles qui ne sont pas prises en compte par les bureaux d'études de la DIRIF auxquels on a demandé de travailler sur l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1).							
Le projet de la DIRIF nous a été présenté en réunion publique par quelques uns de ses responsables - et pour la première fois - le 15 mai 2019 à Porte de Paris (Saint-Denis) alors que cette enquête publique qui porte sur ce projet est ouverte depuis le 06 mai 2019 et sera clôturée le 14 juin 2019 à 17h00.							

Enquête Déclaration de projet Thèmes						
1	2	3	4	5	6	7
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pour le projet	Date	Contra le projet	Association	Institutionnelles
Observation porteuse sur le règlement électronique	Observation porteuse sur l'adresse électronique	Pour le projet	Date	Contra le projet	Association	Institutionnelles
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires : les nuisances, informations...	Impacts sociaux : phasage, durée...	Analyses socio-économique et utilité éco du projet	Securité	Non exploitables
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires : les nuisances, informations...	Impacts sociaux : phasage, durée...	Analyses socio-économique et utilité éco du projet	Securité	Divers
Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition					
Monsieur Hamid OUDIR (suite contribution n° 40)	Lorsque ce projet a été soumis à l' Autorité Environnementale qui a rendu son rapport le 16 janvier 2019, celui-ci a relevé beaucoup d'anomalies et de points noirs. Ceux ci résultent du confinement de ce projet dans une temporalité et un périmètre pas du tout suffisants pour prendre en considération l'impact du projet dans l'ensemble des quartiers dans lesquels il sera réalisé (Porte de Paris – Saunières – Confluence – Pleyel). La DIRIF a repoussé l'étude d'impact de son projet jusqu'en 2043 au lieu de 2030 en réponse au rapport l'Af sans réellement résoudre les problématiques qui sont liées à la concentration des polluants aux abords des sites sensibles et de certaines habitations. Le périmètre d'impact de ce projet est resté le même, c'est à dire, trop étroit pour prendre en considération l'impact du projet sur la totalité des quartiers qu'il traverse. Le périmètre d'impact de ce projet correspond aujourd'hui à sa seule emprise au sol. Je suis aussi conscient du fait que d'autres projets dans ces quartiers y seront réalisés. Ainsi le projet de la DIRIF qui est le sujet de cette enquête publique ne prend pas en considération son impact sanitaire et environnemental sur l'ensemble du quartier Pleyel pour ne citer que celui-ci.	Je déplore que les bureaux d'études de chaque maître d'ouvrage des projets programmés pour être réalisés dans différents quartiers de la Seine Saint-Denis n'aient pas reçu l'obligation d'inclure au périmètre d'emprise de leur projet, un périmètre d'impact plus large. Ce qui aurait permis de prendre en considération la qualité de l'air et de l'environnement des riverains. Pour parler à ce problème, les riverains, collectifs et associations de la Seine Saint-Denis ont toujours demandé à ce que tous les projets liés de près ou de loin aux JOP de 2024 qui seront réalisés sur leurs territoires et dont l'emprise au sol est bien délimitée, soient supervisés par un organisme dans lequel ils siégeraient. Cet organisme serait chargé d'évaluer l'impact combiné de ces projets sur les différents quartiers dans lesquels ces derniers devront être réalisés. Il aurait aussi la lourde tâche de proposer des solutions alternatives pour faire en sorte que les projets apportent une valeur ajoutée en terme de santé publique et de qualité environnementale. Ainsi et à titre d'exemple, cet organisme aurait invalidé sur certains points clés le projet de la ZAC Pleyel avant même qu'une consultation publique (enquête ou avis de participation électronique) ne soit ouverte pour avoir l'avoir sur ces projets des riverains et des dionysiens en particulier et du reste de la population Française en générale.	Je ne le répéterai peut être pas assez comme le font mes voisins riverains et collègues membres de collectifs et associations dans les réunions publiques et avec les différents acteurs des projets qui sont programmés dans nos différents quartiers à Saint-Denis :	« Nous sommes convaincus que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 représentent une opportunité sans pareil pour développer notre territoire et l'ouvrir à la modernité. À condition que, nous, dionysiens constitués en collectifs et associations soyons associés de très près aux différents projets qui seront réalisés chez nous dans une optique claire de co-construction. Nous représentons des milliers d'habitants et possédons une expertise très fine du terrain dans nos quartiers respectifs. Nous hébergeons dans nos rangs des experts (urbanistes, géographes, architectes,...etc.) et des personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour étudier les projets actuels et leur impact sur notre territoire dans sa globalité pour proposer des alternatives crédibles et garantissant une réelle excellente environnementale. Ceci légitime notre demande de participation active aux projets qui devront être réalisés. Nous ne souhaitons pas représenter un frein mais plutôt un accélérateur à certains projets repensés dont nous sommes conscients qu'ils devront être livrés avant l'année 2024. Il faut remettre la santé des riverains et l'environnement au centre de tous les projets. Ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui. Il est encore temps de les orienter vers cette excellence environnementale tant promise »		

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le registre électronique							Résumé de l'observation/courrier/pétition
Observation porteuse sur le registre électronique							Enquête classement ds le réseau national
Date							
Pour le projet							
Contre le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x	x	x				
Les impacts permanents : environnements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	x	x	x				
Impacts temporaires : bruit, qualité de l'air...							
Impacts socio-économiques nuisances, informations...							
Analyses soci-économique et utilité éco du projet	x						
Sécurité							
Non exploitabile							
Divers							
Enquête classement ds le réseau national							
Résumé de l'observation/courrier/pétition							

Laurent Servières
Objet : Tant d'argent pour empêrir les choses ?
Le projet d'aménagement des échangeurs Pleyel et Porte de Paris est un projet ambitieux, dont le montant est évalué autour des 100 millions d'euros. Ce projet vise à améliorer la circulation automobile, et donc développer l'utilisation de la voiture pour permettre un meilleur déplacement des financiers. Malgré le volume des financements mis en jeu, ce projet semble pourtant apporter de faibles améliorations, tout en dégradant dans le même temps les conditions de vie de milliers de personnes. Pourquoi mettre autant d'argent dans un projet qui n'améliore pas, ou si peu, la vie des habitants ? Un projet qui agrave les problèmes, et en crée de nouveaux pour le futur ?
- Sur l'amélioration de la desserte autoroutière : il me semble aberrant, au 21ème siècle, de viser encore le développement automobile. Nous savons maintenant les impacts désastreux de ce mode de déplacement (pollution sonore et atmosphérique, emprise sur l'espace public, problèmes géopolitiques, dérèglement climatique, temps passé dans les transports, ...). De plus cette infrastructure autoroutière se situera à quelques centaines de mètres de la plus grande gare du Grand Paris Express ! Quelle contradiction !
- Sur la santé des habitants du quartier Pleyel : l'étude d'impact démontre que le projet aura des conséquences positives si l'on prend en compte l'ensemble des aménagements concernés, mais négative concernant les habitants du quartier Pleyel, à encore, ces dépenses somptuaires me semblent disproportionnées comparées au faible gain attendu. De plus, on va entourer une école par des bretelles d'autoroutes. Combien va coûter dans le futur le déplacement de cette école dans un quartier moins pollué ? Est-ce prévu dans le coût global des travaux ? Ce n'est pas le cas. Ce projet va donc créer une situation problématique, qu'il faudra bien traiter un jour.
- Sur la bonne utilisation de la dépense publique : En diminuant la vitesse de déplacement sur les autoroutes A1 et A36 à 70km/h, on obtiendrait de très bons résultats en terme de fluidité du trafic et de baisse de la pollution atmosphérique, sans dépenser grand chose (les mêmes questionnements ont lieu pour les périphériques des grandes villes du monde entier). Pour le prix d'une seule des nouvelles bretelles de l'échangeur Pleyel, il serait possible de réaliser un réseau cyclable complet sur tout le territoire de Plaine Commune. Les avantages en terme de mobilité et de santé seraient considérables.
En conclusion, ce projet me semble être un projet du siècle dernier, à contre-courant des problèmes et des solutions actuelle. Il est cher et crée à mon sens autant de problèmes qu'il en résout.

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le registre électronique							
Observation porteuse sur le registre électronique							
Pour le projet							
Date							
Contre le projet							
Association							
Institutions							
Le programme du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire							
Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...							
Impacts temporaires : les nuisances, informations...							
Analyses socio-économique et utilité éco du projet							
Non exploitables							
Enquête classement ds le réseau national							Résumé de l'observation/courrier/pétition
42	11/06/19	X	X	X	X	X	Hamid OUDIR Parent d'élève étu dans le Conseil Local FCP du groupe scolaire Pleyel - Anatole France. 1 pièce jointe est attachée à cette contribution : Il s'agit d'une carte de la ZAC de Pleyel,(identique à la PI de contribution 40) objet : Les problèmes majeurs que posent le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel et du Village Olympique. Le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel et celui du futur village Olympique déséquilibrément l'état de la circulation actuel dans le quartier Pleyel.
							Ce projet routier de la DIRIF dans sa version actuelle apporte la plus grande part de ce déséquilibre en ce sens qu'il est pourvoyeur de circulation supplémentaire par la complétude de l'échangeur de l'A86 à Pleyel. Ce projet concentre le flux entrant et sortant sur l'A86 dans un périmètre très restreint. Ce qui, par voie de conséquence, concentre la majeure partie de la circulation entrante et sortante de cette autoroute sur le carrefour Pleyel et aux abords du groupe scolaire Pleyel – Anatole France.
							La DIRIF n'a pas modifié structurellement son projet depuis la publication du rapport de l'Autorité Environnementale émis le 16 janvier 2019 qui a alerté sur beaucoup d'anomalies liées à ce projet. La DIRIF n'a, de ce fait, pas réduit le flux de véhicules entrant et sortant par le quartier Pleyel sur l'A86. Ce projet n'a pas non plus réglé le problème de la proximité de larges voies de circulation aux abords du groupe scolaire Pleyel - Anatole France (classé site sensible).
							Contrairement à ce projet, la circulation actuelle est relativement diffusée sur plusieurs axes en plus des Bds Anatole France et de la Libération : rue Francisque Poulbot, rue Ampère, rue Pleyel, Bd Ornano à côté du carrefour Pleyel.
							Demain avec le projet de la DIRIF, toute la circulation actuelle en plus de celle qui sera ramenée par les deux bretelles supplémentaires et la bretelle 8b reconfigurée sera concentrée sur deux boulevards : Anatole France et Libération.
							Dans le quartier Pleyel nous constatons que le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel va créer une circulation très concentrée. Si on devait la schématiser, elle aurait la forme de deux entonnoirs opposés : l'un à l'autre et reliés par un axe central :
							- Le premier entonnoir est représenté par les Bds de la libération et d'Anatole France au nord du quartier Pleyel qui prend en état le groupe scolaire.
							- Le second entonnoir est au sud de ce quartier. Il est constitué des Bds Ornano, Anatole France et Finot (une fois qu'il sera ouvert sur la rue Saint-Denis)
							- Le lien entre ces deux entonnoirs est matérialisé par le tronçon du Bd Anatole France se trouvant entre la rue du Dr. FINOT et le Carrefour Pleyel (juste en dessous du groupe scolaire).
							Ce schéma de circulation ne fonctionnera pas avec la circulation qui sera induite par la présence de cinq bretelles d'entrée sortie de l'A86 dans un périmètre très réduit au nord du quartier Pleyel et juste au dessus du groupe scolaire Pleyel – Anatole France, même si on agrandissait le nombre de voies les constituant.
							Pour tenter de réduire la congestion du trafic qui sera induit par la complétude de l'échangeur de l'A86 à Pleyel et le nouveau plan de circulation schématisés par ces deux entonnoirs inversés reliés par un axe central, le projet de la DIRIF crée un barreau de liaison à quatre voies (Route de la Libération que ce dernier congestionne malheureusement) entre les Bds de la Libération et Anatole France au nord du quartier Pleyel derrière l'A86.
							Pour tenter d'absorber la future circulation sur Pleyel ce projet élargi, sur son emprise au sol, le nombre de voies sur le premier entonnoir qui prend en état le groupe scolaire : Bd Anatole France (4voies) et Libération (4voies).

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

	Résumé de l'observation/courrier/pétition
1	Hamid OULIDIR [suite contribution 42] Etant donné que le périmètre du projet de la DIRIF est très restreint sur le quartier Pleyel et que toutes les bretelles d'entrées et de sortie y sont concentrées, la Route de la Révolte qui est censée créer un vrai barreau de liaison entre le Bd de la Libération et le Bd Anatole France, sera congestionnée avec le seul flux sortant de l'Est de l'A86 et celui entrant sur son côté Ouest. C'est à cause de cette congestion que les ingénieurs de la DIRIF ont été obligés de laisser exister une anomalie sur leur projet finalisé qu'ils nous soumettent à cette enquête publique. Cette anomalie est matérialisée par la cinquième bretelle : la 8B. Combien d'échangeurs complétés connaissons nous qui contiennent plus de quatre bretelles ? Au nord du quartier Pleyel, la DIRIF crée un échangeur complété à cinq bretelles ! Voici un projet qui montre avec ses rustines son incapacité à résorber certaines contraintes structurelles. Problème que je rappelle sont les à :
2	- son périmètre restreint et très concentré dans le quartier Pleyel, - la congestion du futur barreau de liaison entre les Bd de la Libération et Anatole France matérialisé par la Route de la Révolte (2x2voies), - la déconnexion de la rue Francisque Poullbot des axes de circulation principaux du quartier Pleyel, - la sauvegarde d'une bretelle (la 8b) censée disparaître avec l'échangeur A1 - A86 par le démantèlement des bretelles de l'A1 à Porte de Paris, - l'inexistence d'une solution pertinente pour acheminer les véhicules venant du nord de Pleyel vers l'Est de l'A86 sans passer à proximité du groupe scolaire Pleyel - Anatole France - la concentration du trafic sur les tronçons des Bd de la Libération et Anatole France et in fine sur le seul tronçon du Bd Anatole France délimité par la rue du Dr. Finot et le Carrefour Pleyel actuel.
3	Dans ces problématiques, je viens de montrer des problèmes structurels du projet de la DIRIF qui l'a poussé à congestionner un barreau de liaison (Route de la Révolte) et à garder une bretelle (la 8b) qui ne devrait servir que dans le cadre d'un échangeur A1-A86 que ce projet est censé supprimer ! Vous voyez que jusqu'à présent je n'ai pas encore abordé dans les problématiques que soulève projet de la DIRIF celui qui concerne la recommandation du rapport de l'OMS datant du mois d'octobre 2018 concernant l'éloignement des voies à fort trafic aux abords des écoles. Ici, il ne s'agit pas d'une simple école mais d'un grand groupe scolaire d'enseignement de premier degré comptant une école maternelle et une école élémentaire qui sont fréquentées au quotidien par 700 enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans.
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	
101	
102	
103	
104	
105	
106	
107	
108	
109	
110	
111	
112	
113	
114	
115	
116	
117	
118	
119	
120	
121	
122	
123	
124	
125	
126	
127	
128	
129	
130	
131	
132	
133	
134	
135	
136	
137	
138	
139	
140	
141	
142	
143	
144	
145	
146	
147	
148	
149	
150	
151	
152	
153	
154	
155	
156	
157	
158	
159	
160	
161	
162	
163	
164	
165	
166	
167	
168	
169	
170	
171	
172	
173	
174	
175	
176	
177	
178	
179	
180	
181	
182	
183	
184	
185	
186	
187	
188	
189	
190	
191	
192	
193	
194	
195	
196	
197	
198	
199	
200	
201	
202	
203	
204	
205	
206	
207	
208	
209	
210	
211	
212	
213	
214	
215	
216	
217	
218	
219	
220	
221	
222	
223	
224	
225	
226	
227	
228	
229	
230	
231	
232	
233	
234	
235	
236	
237	
238	
239	
240	
241	
242	
243	
244	
245	
246	
247	
248	
249	
250	
251	
252	
253	
254	
255	
256	
257	
258	
259	
260	
261	
262	
263	
264	
265	
266	
267	
268	
269	
270	
271	
272	
273	
274	
275	
276	
277	
278	
279	
280	
281	
282	
283	
284	
285	
286	
287	
288	
289	
290	
291	
292	
293	
294	
295	
296	
297	
298	
299	
300	
301	
302	
303	
304	
305	
306	
307	
308	
309	
310	
311	
312	
313	
314	
315	
316	
317	
318	
319	
320	
321	
322	
323	
324	
325	
326	
327	
328	
329	
330	
331	
332	
333	
334	
335	
336	
337	
338	
339	
340	
341	
342	
343	
344	
345	
346	
347	
348	
349	
350	
351	
352	
353	
354	
355	
356	
357	
358	
359	
360	
361	
362	
363	
364	
365	
366	
367	
368	
369	
370	
371	
372	
373	
374	
375	
376	
377	
378	
379	
380	
381	
382	
383	
384	
385	
386	
387	
388	
389	
390	
391	
392	
393	
394	
395	
396	
397	
398	
399	
400	
401	
402	
403	
404	
405	
406	
407	
408	
409	
410	
411	
412	
413	
414	
415	
416	
417	
418	
419	
420	
421	
422	
423	
424	
425	
426	
427	
428	
429	
430	
431	
432	
433	
434	
435	
436	
437	
438	
439	
440	
441	
442	
443	
444	
445	
446	
447	
448	
449	
450	
451	
452	
453	
454	
455	
456	
457	
458	
459	
460	
461	
462	
463	
464	
465	
466	
467	
468	
469	
470	
471	
472	
473	
474	
475	
476	
477	
478	
479	
480	
481	
482	
483	
484	
485	
486	
487	
488	
489	
490	
491	
492	
493	
494	
495	
496	
497	
498	
499	
500	
501	
502	
503	
504	
505	
506	
507	
508	
509	
510	
511	
512	
513	
514	
515	
516	
517	
518	
519	
520	
521	
522	
523	
524	
525	
526	
527	
528	
529	
530	
531	
532	
533	
534	
535	
536	
537	
538	
539	
540	
541	
542	
543	
544	
545	
546	
547	
548	
549	
550	
551	
552	
553	
554	
555	
556	
557	
558	
559	
560	
561	
562	
563	
564	
565	
566	
567	
568	
569	
570	
571	
572	
573	
574	
575	
576	
577	
578	
579	
580	
581	
582	
583	
584	
585	
586	
587	
588	
589	
590	
591	
592	
593	
594	
595	
596	
597	
598	
599	
600	
601	
602	
603	
604	
605	
606	
607	
608	
609	
610	
611	
612	
613	
614	
615	
616	
617	
618	
619	
620	
621	
622	
623	
624	
625	
626	
627	
628	
629	
630	
631	
632	
633	
634	
635	
636	
637	
638	
639	
640	
641	
642	
643	
644	
645	
646	
647	
648	
649	
650	
651	
652	
653	
654	
655	
656	
657	
658	
659	
660	
661	
662	
663	
664	
665	
666	
667	
668	
669	
670	
671	
672	
673	
674	
675	
676	
677	
678	
679	
680	
681	
682	
683	
684	
685	
686	
687	
688	
689	
690	
691	
692	
693	
694	
695	
696	
697	
698	
699	
700	
701	
702	
703	
704	
705	
706	
707	
708	
709	
710	
711	
712	
713	
714	
715	

Hamid OUDIR (suite contribution 42)

Étant donné que le périmètre du projet de la DIRIF est très restreint sur le quartier Pleyel et que toutes les bretelles d'entrées et de sortie y sont concrétisées, la Route de la Révolte qui est censée créer un vrai barreau de liaison entre le Bd de la Libération et le Bd Anatole France, sera congestionnée avec le seul flux sortant de l'Est de l'A86 et celui entrant sur son côté Ouest. C'est à cause de cette congestion que les ingénieurs de la DIRIF ont été obligés de laisser exister une anomalie sur leur projet finalisé qu'ils nous soumettent à cette enquête publique. Cette anomalie est matérialisée par la cinquième bretelle : la 8B. Combien d'échangeurs complétés connaissons nous qui contiennent plus de quatre bretelles ? Au nord du quartier Pleyel, la DIRIF crée un échangeur complété à cinq bretelles !

Voici un projet qui montre avec ses rustines son incapacité à résorber certaines contraintes structurelles. Problème que je rappelle sont liés à :

- son périmètre restreint et très concentré dans le quartier Pleyel,
- la déconnection de la rue Francisque Poublot des axes de circulation principaux du quartier Pleyel,
- la sauvegarde d'une bretelle (la 8b) censée disparaître avec l'échangeur A1 - A86 par le démantèlement des bretelles de l'A1 à Porte de Paris,
- l'inexistence d'une solution pertinente pour acheminer les véhicules venant du nord de Pleyel vers l'Est de l'A86 sans passer à proximité du groupe scolaire Pleyel - Anatole France
- la concentration du trafic sur les tronçons des Bds de la Libération et Anatole France et en fine sur le seul tronçon du Bd Anatole France délimité par la rue du Dr. Flint et le Carrefour Pleyel actuel.

Dans ces problématiques, je viens de montrer des problèmes structurels du projet de la DIRIF qui l'a poussée à congestionner un barreau de liaison (Route de la Révolte) et à garder une bretelle (la 8b) qui ne devrait servir que dans le cadre d'un échangeur A1-A86 que ce projet est censé supprimer recommandation du rapport de l'OMS datant du mois d'octobre 2018 concernant l'éloignement des voies à fort trafic aux abords des écoles. Ici, il ne s'agit pas d'une simple école mais d'un grand groupe scolaire d'enseignement de premier degré comptant une école maternelle et une école élémentaire qui sont fréquentées au quotidien par 700 enfants, âgés de 2 ans et demi à 12 ans.

Enquête Déclaration de projet Thèmes							
1	2	3	4	5	6	7	
Observation porteuse sur le registre électronique							
Observation porteuse sur le registre électronique							
Date							
Pour le projet							
Contre le projet							
Association							
Institutions							
Les programmes du projet : les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire desservis par les transports en commun et les déplacements permanents : les impacts environnementaux et paysagers, bruit, qualité de l'air, ... nuisances, informations... impacts temporaires : les déplacements permanents, ... sécurité sociale et économique et utilité éco du projet							
Non exploitables							
Réseau national							
Résumé de l'observation/courrier/pétition							
Harid OUIDIR Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyel - Anatole France.							
(Trois cartes de propositions de circulations en pièces jointes accompagnent ces deux contributions 43 & 44. Le texte a été scindé entre la contribution 44 et 43, dans cet ordre)							
Objet : Propositions concrètes pour décongionner le quartier Pleyel 1/2							
Voici des propositions concrètes des parents d'élèves du Conseil Local FCPE Pleyel - Anatole France dont je fais partie, qui permettraient de répartir de manière équilibrée la circulation dans l'ensemble du quartier Pleyel, contrairement aux déséquilibres créés par le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel. Ces propositions garantiront un meilleur équilibre de la circulation sur l'ensemble du quartier Pleyel et bien au delà.							
Parmi les points à corriger sur le projet de la DIRIF et celui de la ZAC Pleyel, voici les plus importants :							
- reconexion de la rue Francisque Poulibot au Bd Ornano et à la rue de Dr. Finot, et son prolongement jusqu'à la rue du Landy,							
- déplacement de la bretelle de sortie est de l'A86 sur Plaine Saulnier ou ailleurs et suppression de la bretelle doublon 8b.							
- création de trois vraies voies périphériques en double sens qui décongestionneront le centre du quartier et sanctuariseront le groupe scolaire Pleyel - Anatole France : Route de la Révolte, rue Francisque Poulibot et rue Ampère.							
- modification des sens de circulation de certains axes pour éviter à titre d'exemple l'afflux incessant de véhicules des quais de Seine vers Plaine Saint-Denis ou vice versa via le FUP (Franchissement Urbain Pleyel), le Bd FINOT et la rue du Dr. FINOT.							
- décongestionner le centre du quartier Pleyel où se trouve le groupe scolaire Pleyel - Anatole France en transformant le Bd Anatole France et le Bd de la Libération en sens unique (du sud vers le nord) entre le rue du Dr. Finot et la bretelle 8a et au début de la rue Ampère.							
- reconstruire la passerelle piétonne qui passe sous l'A86 en direction du nord du quartier Pleyel afin qu'elle soit dans le cheminement de la voie verte tant espérée par les riverains et qui relierait de manière optimale Pleyel à Saulnier et Porte de Paris. Un cheminement qui doit être éloigné des intersections et autant que possible des axes de circulation.							
Voici les points sur lesquels nous avons travaillé pour produire 2 cartes que j'ai jointes avec ce texte en opposition avec une 3ème carte montrant le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel :							
.../...							